



Approbation des PV.

Un seul PV à l'approbation, celui de la réunion du 10 octobre 2016. Il serait bien que le retard soit résorbé, les élus ont besoin des PV pour réaliser leur travail. La secrétaire indique qu'elle manque de temps.

Fiche RPS collective concernant le site de Caen Mondeville.

De nombreux collègues manifestent leur désapprobation face à la décision de l'ELD de faire contrôler chaque jour par un agent du site les entretiens ESI de façon à repérer la non prescription de la prestation activ'emploi et la raison de cette non prescription.

La direction explique qu'il s'agit d'un plan d'action régional et que chaque ELD peut déterminer les actions à mener. Après échange avec la DAPE du site, il a été convenu que chaque agent ferait remonter les informations demandées.

Le SNU-FSU soutien les collègues et l'ELD, toutes et tous étant victimes de la chasse aux statistiques. Activ'emploi coûte cher, Pôle emploi paie, que le prestataire soit ou non alimenté en demandeurs d'emploi. Le SNU-FSU dénonce la remise en question implicite du professionnalisme des agents. Aucun D.E. n'a besoin de la même chose. La prescription systématique et par principe relève de l'aberration.

Le SNU-FSU indique également que tant que Pôle emploi fonctionnera sur le principe du chiffre, de la promo du mois à vendre aux clients, les agents et ELD devront se soumettre à des dictats de cette sorte.

La direction ose répondre que ce n'est pas comme ça que Pôle emploi fonctionne.

Consultation sur le projet d'accord OATT Pôle emploi Normandie

L'évolution réglementaire impose la consultation des CE et CHSCT au sujet de l'accord qui sera mis à signature en septembre.

Damien Decomble a présenté le dossier, le calendrier, le contenu des éléments négociables et rappelé que les horaires d'ouverture ne faisaient pas partie de la négociation. Pour rappel, les plages fixes et plages variables proposées dans l'accord :

	plage variable	plage fixe	plage variable	plage fixe	plage variable
Lundi	07H45 – 09H00	09H00 – 11H30	11H30 – 14H00	14H00 – 16H00	16H00 – 18H00
Mardi					
Mercredi					
Jeudi				14H00 – 15H30	15H30 – 17H00
Vendredi					

Consultation sur l'organisation de l'agence l'Aigle Mortagne

Sylvia Lecardronnel, DT 61, a présenté le dossier. Il s'agit de ne faire qu'une agence des deux actuellement référencées. Un poste de DAPE est supprimé. Un poste de REP a été ajouté. Il s'agira de mutualiser les moyens, le management de façon à renforcer la capacité à accompagner les demandeurs d'emploi.

Le SNU-FSU craint que ce rapprochement soit l'occasion de faire une chasse aux doublons (partenariat région, département, mission locale etc) générateur d'une déqualification de collègues et de réduction de la variété des tâches à accomplir. Le SNU alerte également sur les risques de difficulté quant à la ressource en matière de GDD.

Le projet n'est pas encore complètement finalisé puisque des groupes de travail composés des agents et ELD travailleront cet été à l'élaboration de certains processus organisationnels. Un séminaire est en cours d'organisation qui réunira l'ensemble des équipes avant la fusion des deux sites.

Le SNU-FSU demande à la direction d'inclure au dossier qui sera présenté au CHSCT à la rentrée en vue de la consultation, les éléments issus des groupes de travail.

Consultation sur l'organisation de la trajectoire GDD.

Stéphane Joyaux, directeur de la DRAO, présente le dossier et indique que la baisse de charge attendue par la direction se fera selon trois paliers. La situation actuelle de la baisse de charge ne correspond pas à ce qui était initialement estimé ou attendu par la direction.

Les élus insistent pour dire qu'il y a des soucis avec Arvato, que la baisse de charge estimée, fut-elle inférieure à l'attendu ne correspond pas à la réalité. De très nombreux actes professionnels GDD (réactifs, pro-actifs, correctifs, à fin de gain de temps dans l'intérêt des D.E. etc) ne sont pas comptabilisés. Les agents vont plus vite et travaillent mieux qu'un prestataire, malgré cela Pôle emploi persiste à tuer le métier GDD.

Le SNU-FSU indique que des collègues double-compétents qui ont accepté de mettre de côté leurs compétences en indemnisation ne souhaitent plus exercer et demandent à ne plus être planifiés en GDD. La direction indique qu'il appartient à l'ELD d'en décider selon les besoins au planning. L'accord donné ainsi que le versement de la prime ne signifient pas arrêt de l'activité. Cet arrêt viendra selon la baisse de charge.

Le SNU-FSU demande que soit donné au CHSCT un tableau récapitulatif de la baisse de charge site par site. La direction donne son accord.

Suite du traitement du dossier à la rentrée et consultation du CHSCT.

Diversification des modalités de contact

Gwénael Jahier, directeur de la plateforme H.N., présente le dossier. Il s'agit de permettre à des agents et des D.E de communiquer via visio, quel que soit la modalité d'accompagnement retenue, quel que soit le site. La modalité proposée est différente de la modalité 100% web.

Le principe du volontariat conseiller/D.E est retenu. Il s'agit de mettre en place un suivi visio total ou partiel. 3 à 4 agents par site pourront être mobilisés.

Les expérimentations ont permis de constater que les dérives potentielles (enregistrement d'images par les D.E. et diffusion) n'avaient pas été constatées. Le droit à l'image est mis en avant par Pôle emploi et est respecté. Il n'y a pas plus de risque de prise d'image et de son que lors des entretiens physiques sur site.

Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées et exploitées. Elles sont positives

L'organisation de la gestion des incidents techniques est faite. Les D.E peuvent bénéficier également d'aide en ligne.

Des sessions de formations ont déjà eu lieu, d'autres sont programmées. La formation se fait sur deux jours. 10 sessions sont programmées en Normandie.

Les bureaux sont équipés du matériel nécessaire (P.C., écrans, webcam, micro, casque etc). L'équipement est pris en charge par la DG. L'objectif est de déployer ce dispositif sur tous les sites d'ici à fin 2017.